

Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection Genève, 11-12 décembre 2007

NOTE D'INFORMATION N° 2

I. ORGANISATION DE LA REUNION

1. La première réunion du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection s'ouvrira à 14 heures le 11 décembre par une séance plénière dans la salle XIX au Palais des Nations. La séance plénière sera ouverte par le Haut Commissaire, qui invitera ensuite plusieurs personnalités à s'adresser à la réunion.

Groupes de discussion

2. Afin d'encourager des échanges ouverts et interactifs, la réunion se scindera en quatre petits groupes de discussion à partir de 16h00.

3. Pour des raisons techniques, l'ONUG ne peut fournir des services d'interprétation que pour deux de ces groupes de discussion ; le troisième débattera en français et le quatrième en anglais.

4. Les participants sont invités à indiquer leur préférence linguistique au moment de l'enregistrement au plus tard d'ici au 3 décembre afin de permettre au Secrétariat du Dialogue de prendre les mesures qui s'imposent pour les discussions en petits groupes.

5. Les discussions en petits groupes seront facilitées par des représentants d'Etat ayant un intérêt particulier pour les questions actuelles sur l'asile et la migration. Ils seront assistés dans cette tâche par le Haut Commissaire adjoint, le Haut Commissaire assistant pour la protection, le Directeur de la Division des services de protection internationale et le Directeur adjoint de la Division des

Services de la protection internationale. Chacun des facilitateurs présentera un rapport à la plénière sur les débats au sein de son groupe.

6. Le Haut Commissaire se rendra tour à tour dans les salles où se tiendront les discussions de groupe. Au cours de la dernière séance plénière l'après-midi du 12 décembre, suite aux rapports des facilitateurs, un débat général s'ouvrira. Le Haut Commissaire fournira un résumé informel du Dialogue.

7. Outre l'ordre du jour provisoire et le document conceptuel envoyés antérieurement, les participants recevront un document de travail intitulé « La protection des réfugiés et les solutions durables dans le contexte de la migration internationale » ainsi que le document « Protection des réfugiés et migration mixte : un Plan d'action en dix points ».

8. Tous les documents de conférence sont postés sur le site suivant en français et en anglais : <http://www.unhcr.org/hc-dialogue>. Des traductions non officielles du document de discussion en arabe et en espagnol seront également mises à disposition.

II. INFORMATIONS DIVERSES

Réception

9. Le Haut Commissaire organisera une réception à l'intention des participants de 18h30 à 20h00 le 11 décembre dans le restaurant des délégués au 8^e étage du Palais des Nations.



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Couverture médiatique

10. Dans la mesure où la participation à la réunion ne se fera que sur invitation, la presse n'aura pas accès au débat dans le cadre du Dialogue à l'exception d'une brève séance photographique au début des délibérations et au cours des remarques liminaires du Haut Commissaire.

Visas

11. Tous les participants à la Conférence qui ont normalement besoin de visas pour entrer en Suisse sont invités à les obtenir avant leur départ. Aucune disposition ne

pourra être prise pour la délivrance de ces visas aux participants à leur arrivée à l'aéroport de Genève-Cointrin.

12. Les participants qui souhaitent des informations sur les possibilités d'hébergement à Genève peuvent prendre contact avec l'Office du tourisme de Genève via Internet : <http://www.geneva.ch/tour.htm>. En outre une liste d'hôtels proposant des taux préférentiels pour les Nations Unies est disponible sur demande au Secrétariat.

Secrétariat du Dialogue
26 novembre 2007